# Commission Régionale des Compétitions

## *Procès-verbal de la réunion plénière*
## *du mercredi 29 mars 2023 en visioconférence*

**Présidence :** Gérard SEITZ ;

**Membres présents :** Agathe LACOMBE, Cyrille IMBERNON, Claude KEIME, Gauthier LEGGERI, Christophe MARIE, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, François SOGNE et Pierre TAESCH ;

**Membres excusés** : Patrice GRETHEN et Jean-Louis MAZZEO ;

**Invité :** Joël MULLER, Président délégué de la Ligue.

Gérard SEITZ se dit satisfait de la participation en visioconférence d'une grande majorité des membres de la Commission à cette réunion qui était initialement prévue en présentiel le matin, à l'établissement de Champigneulles. Il présente les excuses de Patrice GRETHEN et de Jean-Louis MAZZEO.

### 1. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux de la réunion plénière du 19 décembre 2022, de la réunion restreinte du 20 janvier 2023 et des réunions du Bureau du 21 février et des 09, 17 et 22 mars 2023, sont adoptés à l'unanimité.

### 2. INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

-*Calendriers généraux de la saison 2023/2024 :*

Pour l'élaboration des différents calendriers de la prochaine saison, les membres de la Commission souhaitent apporter plusieurs adaptations concernant notamment la durée de la trêve hivernale, la fin des championnats et la programmation des finales des coupes régionales.

-*Courriers reçus :*

Des clubs d'Epinal SA et d'Erstein AS qui demandent l'inscription d'une équipe U17 R2 pour la prochaine saison 2023/2024. La Commission en prend note pour examen.

De la Ville de Cernay suite à la situation actuelle du club local. La Commission est dans l'attente de la procédure en cours concernant l'équipe Seniors 1 du Cernay FC.

-*Classement des terrains :*

Un point sera fait prochainement avec la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives pour les clubs en position d'accéder en catégorie supérieure à l'issue de la saison.

## 3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

En raison d'une météo favorable, la gestion de la période hivernale n'a pas posé de problèmes particuliers.

Un forfait général supplémentaire est à déplorer en championnat Seniors R3.

Suite au courriel transmis par le club d'Avize Grauves US le 27/03/2023, la Commission décide de ne pas donner une suite favorable à la demande d'indemnisation formulée.

## 4. FINALES DES COUPES DU GRAND EST

La finale de la Coupe du Grand Est Féminine est fixée au samedi 10 juin 2023 sur les installations du club de Blénod CS.

La finale de la Coupe du Grand Est Seniors se déroulera le samedi 17 juin sur les installations du club de Raon L'Etape US qui accueillera également les finales des Coupes du Grand Est U17 et U15 le dimanche 18 juin 2023**.**

Un travail important est réalisé dès à présent pour l'organisation de ces quatre finales de Coupes du Grand Est de fin de saison.

## 5. POINT DE SITUATION : CHAMPIONNATS SENIORS, FEMININES ET JEUNES

La Commission observe que les classements commencent à se préciser dans les différents championnats

Dans les championnats Seniors Féminins, de nombreux forfaits généraux sont constatés notamment au niveau R2.

L'expérimentation mise en place pour la catégorie U15 Féminine a du mal à fonctionner.

L'équipe Seniors Féminine du RC Strasbourg est qualifiée pour disputer début avril, la phase finale de la première édition du Challenge National Futsal Féminin qui réunira 4 équipes.

Les documents concernant les modalités d'accès au futur championnat de Jeunes U15 R1 mis en place la prochaine saison, seront envoyés prochainement aux clubs.

## 6. GROUPE DE TRAVAIL JEUNES

Maxime RINIE fait le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail. La nouvelle architecture des Championnats de Jeunes prend forme et devrait être finalisée à la mi-avril.

## 7. REFORME DES COMPETITIONS FEMININES

Agathe LACOMBE expose les grandes lignes de la réforme des Championnats Féminins des niveaux R1 et R2 qui fait suite à la réforme de la pyramide fédérale des Championnats Féminins. Cette réforme devra être approuvée par le Comité Directeur de la Ligue avant d'être soumise au vote de l'Assemblée Générale.

## 8. STATUT DES JEUNES

Le Statut des Jeunes n'a pas été appliqué lors des saisons précédentes en raison notamment de la pandémie. Son texte actuel est très difficile à appliquer. Une décision devra être prise par le Comité Directeur de la Ligue à ce sujet.

## 9. ASSEMBLEE GENERALE DE LA LGEF

L'Assemblée Générale de la Ligue est fixée au samedi 24 juin 2023. Lors de cette Assemblée, seront présentés et soumis au vote, les projets de réforme des compétitions Seniors, Seniors Féminines et Jeunes.

## 10. DELEGUES

Pierre TAESCH souligne une collaboration accrue avec tous les intervenants lors des compétitions de Futsal.

La Commission des Délégués sera attentive aux désignations pour les rencontres à enjeu chez les Seniors et si possible en Jeunes, à compter de la mi-avril et jusqu'à la fin de saison.

74 délégués spécifiques ont été formés dans l'ensemble des Districts sauf pour celui des Ardennes.

La mission du délégué évolue grâce à plusieurs formations déjà mises en place.

## 11. ARBITRAGE

Gauthier LEGGERI indique qu'il n'y a pas de problème particulier concernant l'arbitrage et que les indemnités mises en place pour les coupes régionales donnent satisfaction.

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé à: LGEF – CS 80019 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 CHAMPIGNEULLES ou à l'adresse électronique: appel@lgef.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

| | |
|---|---|
| Le Président, | Le Secrétaire, |
| Gérard SEITZ | Bernard PAQUIN |